

## **Procès-verbal de l'assemblée générale de l'AADLL samedi le 9 juillet 2022 au 171 Grande-Allée à 10h00**

### **1. Vérification du quorum**

Nous avons un total de 66 signatures au registre.  
Nous avons quorum (15% = 48 signatures).

### **2. Ouverture de l'assemblée**

Le président demande un proposeur pour l'ouverture l'assemblée générale.  
Jacques Giguère propose l'ouverture de l'assemblée générale  
Marcel Charland seconde  
L'assemblée générale est ouverte.

### **3. Présentation de la présidente d'assemblée**

Le président nous informe qu'aujourd'hui, les membres du CA ont pour objectifs d'éviter une répétition du déroulement houleux des deux dernières assemblées. Nous voulons que l'assemblée générale se déroule de façon efficace, dans un temps limité et dans le respect de tous. Pour ce faire, les sujets porteront uniquement sur les compétences de la corporation et, le temps de discussions sera limité. Pour nous aider à atteindre ces objectifs, nous avons fait appel à Marie-France Delage, qui agira en tant que présidente d'assemblée.

Le Président lui cède la parole. Mme Delage se présente et explique qu'elle est ici pour mener à bien notre assemblée, elle remercie les membres du conseil d'administration de lui faire confiance.

### **4. Présentation des membres du CA**

Le Président Mario Bourgault présente les membres du conseil d'administration;  
Vice-Présidente : Élane Dubreuil  
Secrétaire-Trésorier : Denis Riendeau  
Directeurs : René Bertrand, Daniel Sylvestre et Marc Chiasson

### **5. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La vice-présidente fait la lecture de l'ordre du jour et mentionne que les modifications suivantes ont été faites à l'ODJ pour assurer une continuité dans les sujets qui relèvent du secrétaire-trésorier;

Le point 12 devient 10

Le point 13 devient 11

Le point 11 devient 12

Le point 10 devient 13

Elle demande s'il y a des membres qui souhaitent ajouter des points à l'ordre du jour?

Luc Beauchemin demande d'ajouter le point : quantité et positionnement des espaces kayaks à la plage la Détente.

Line Boisvert demande d'ajouter le point : Bibliothèque / biblioboîte

Marie-Andrée Gélinas demande d'ajouter le point : Assemblée générale

Les modifications à l'ODJ sont proposées par Ginette Barrette.

Secondé par Louise Giguère

Les propositions sont adoptées.

6. **Suivi et adoption du procès-verbal de l'AGA du 7 août 2021 et de l'AGS du 02 octobre 2022**

Les procès-verbaux du 7 août et 2 octobre 2021 ayant été publiés sur le site internet de l'AADLL et parce que vous avez eu la possibilité d'en prendre connaissance avant l'assemblée générale d'aujourd'hui, afin d'accélérer le processus, si vous êtes d'accord, nous procéderons à l'adoption sans la lecture de ces derniers.

Elaine Dubreuil propose l'adoption des procès-verbaux de l'AGA du 7 août 2021 et de l'AGS du 2 octobre 2021 sans en faire la lecture.

Secondé par Denis Riendeau

La proposition est adoptée.

Jean-Claude Dupont propose l'adoption des procès-verbaux de l'AGA du 7 août 2021 et de l'AGS du 2 octobre 2021.

Secondé par André Charron

La proposition est adoptée.

7. **Mot du Président**

Descente de bateau et envasement; le président nous informe que des discussions et une rencontre ont eu lieu avec la ville de Magog et l'environnement de la ville de Magog concernant la descente de bateau et l'envasement. Nous avons fait part de nos préoccupations et avons fait une demande pour corriger la situation avant qu'il ne soit trop tard. Le responsable de l'environnement de la ville de Magog doit nous revenir. Je vous tiendrai au courant des développements.

Rallonger le quai de débarcadère; le président mentionne que les probabilités sont très minces ayant fait la demande dans le passé, mais nous ferons quand même la demande auprès de la ville de Magog.

J'aimerais vous remercier pour votre présence au méchoui. Je veux remercier tous les bénévoles, votre aide a fait de la fête de la Saint-Jean une réussite.  
Merci

8. **Lecture et adoption des états financiers se terminant le 31 mars 2022**

Le secrétaire-trésorier nous fait la lecture des états financiers se terminant le 31 mars 2022, il mentionne que somme toute, nous avons eu une bonne année. Nous gérons les revenus/dépenses dans le respect de tous les membres.

Marie-Andrée Gélinas demande si le montant de 11,099\$ pour la SCLL est inclus dans les dépenses?

Le secrétaire-trésorier répond que non. Tel que convenu avec la SCLL, ils seront payés lorsque les toiles seront installées. L'installation est prévue début août 2022.

Le secrétaire-trésorier ajoute que dorénavant, les états financiers seront publiés sur le site WEB de l'AADLL avant l'assemblée générale et seront envoyés avec la convocation.

Denis Riendeau propose l'adoption des états financiers se terminant le 31 mars 2022. Secondé par Louise Giguère.  
La proposition est adoptée.

9. **Prévisions budgétaires 2022-2023**

Le trésorier nous fait part des revenus et dépenses récurrentes annuelles. La projection budgétaire des revenus réguliers (cotisations, locations de rack à kayak, de poteaux, droits de passage et locations de porte-clés électroniques (puces) de l'association sera de 33,000\$.

La projection budgétaire des dépenses régulières sera de 40,000\$, pour un excédent des dépenses sur les revenus de 7,000\$ (une perte). À cet excédent nous devons, tel que voté à l'AGA de 2021, ajouter le paiement de 11,090\$ qui sera versé à la SCDLL pour la pose de toiles de jute contre la Myriophylle.

10. **Entériner la décision du CA d'augmenter la cotisation annuelle de \$10 en 2023.**

Le secrétaire-trésorier explique qu'à l'assemblée générale de 2019 une motion avait été acceptée par les membres présents pour une augmentation des cotisations annuelles de \$5 en 2020 et \$5 en 2021. Dû à la pandémie, l'augmentation prévue pour l'année 2021 n'a pas été appliquée, nous allons l'appliquer lors de la prochaine facturation annuelle.

Aujourd'hui, nous proposons une augmentation de \$5 à la cotisation annuelle.

Line Ricard suggère de modifier la demande, afin de simplifier le texte des minutes, pour qu'ont puissent y lire que la cotisation annuelle sera maintenant fixée à \$80.

La proposition de fixer la cotisation annuelle à \$80 est proposée par Luc Beauchemin, secondé par Louise Giguère.

La proposition est adoptée.

11. **Entériner la décision du CA d'augmenter à \$35 les frais annuels pour un porte-clés électronique (puce)**

Pierre Lafontaine demande d'expliquer pourquoi cette augmentation?

Le président répond que nous n'avons pas demandé d'augmentation depuis que le lecteur est installé et tout comme une auto, nous devons en faire l'entretien et peut-être la changer. Aussi, nous avons fait des vérifications auprès des différentes descentes de bateau au lac Lovering et les coûts annuels sont de \$50 pour nos voisins rue Bordeleau et \$35 à la descente municipale. Donc, selon-nous ce n'est pas une demande exagérée, c'est plutôt un juste milieu.

Elaine Dubreuil propose l'augmentation à \$35 pour les frais annuels pour la location d'un porte-clés électronique (puce), secondé par Jessica-Harvey.

Pierre Lafontaine demande un vote à main levée.

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents.

12. **Entériner la décision du CA de modifier l'article 37 et 37.1 des règlements généraux**

Le secrétaire-trésorier nous informe que les factures ne sont pas toutes envoyées en même temps, certains envois sont faits en cours. Les modifications qui suivent servent seulement à régulariser les termes de paiements lors des différents envois.

Texte actuel des articles 37 et 37.1 des règlements généraux de l'AADLL :

**37. PAIEMENT EN RETARD** – Pour toute facture ou état de compte faisant partie de l'envoi annuel payable sur réception et demeurant non-payé au 31 mai, un premier rappel sera envoyé et des frais d'administration seront facturés (voir annexe C) et ajoutés au solde dû. Si

le solde dû n'est pas acquitté au 31 juillet, un second rappel sera envoyé et de nouveaux frais d'administration seront facturés (voir annexe C) et ajoutés au solde dû. (Révisé 06-07-2019)

**37.1 DERNIER RAPPEL** - Des frais d'administration seront facturés (voir annexe C) et ajoutés au solde dû du membre qui aura une facture non-payée le 30 septembre suivant la date de la facture. De plus, il recevra un avis recommandé de son état de compte à payer avec un délai de grâce de trente (30) jours. Si ce dernier ne paie pas la totalité de ses arrérages dans le délai de grâce, le Conseil d'administration procédera, par résolution, à la radiation du membre et ladite part de plage deviendra nulle, de façon irrémédiable et permanente, sans autre avis ni délai, à défaut d'entente avec le CA. (Révisé 06-07-2019).

**Annexe C : Frais d'administration pour retard de paiement - facturation annuelle (réf. : Règlements 37 et 37.1)**

30 jours après la date de la facturation 10 \$

60 jours après la date de la facturation 20 \$

90 jours après la date de la facturation 50 \$

Nouveau texte pour l'article 37 des règlements :

**37. TERME DE PAIEMENT**

Toutes les factures sont payables sur réception. Le membre doit acquitter la somme due à l'intérieur des 30 jours suivant la date de la facture.

**37.1 FRAIS D'ADMINISTRATION POUR PAIEMENT EN RETARD** : Des frais d'administration seront facturés selon l'annexe C :

**Annexe C :**

31 ième jour après la date de la facture : 10.00\$

61 ième jour après la date de la facture : 20.00\$

91 ième jour après la date de la facture : 50.00\$

Les factures de part de plage qui sont payables selon le terme de paiement inscrit au contrat de vente ne sont pas soumises à ces termes de paiement.

**37.2 DERNIER RAPPEL**

Si le solde du compte du membre reste impayé après 91 jours, un avis final de paiement sera envoyé par courrier recommandé.

Si le solde du compte n'est pas payé 30 jours après la date de réception du courrier recommandé, le Conseil d'administration procédera, par résolution, à la radiation du membre. La part de plage sera annulée de façon permanente et irrémédiable sans autre avis.

Gaétan Grégoire demande si le délai de livraison sera compté dans la période du 30 jours?

Le secrétaire-trésorier répond qu'il en tiendra compte et fera les ajustements nécessaires.

Gaétan Grégoire propose l'adoption des modifications aux articles 37 et 37.1 et l'ajout de l'article 37.2 aux règlements de l'AADLL, secondé par : Luc Beauchemin

La proposition est adoptée.

13. **Nomination d'un vérificateur des états financiers pour 2023**

Afin d'amener une transparence au sein du CA, nous procéderons à trouver une personne qualifiée pour faire la vérification des états financiers pour 2023.

14. **Suivi :**

- **Réduction de vitesse**

Marc Chiasson, directeur nous fait un suivi sur la demande de réduction de vitesse. Le suivi de la requête a débuté dès l'élection municipale du nouveau conseiller Leduc. Nous avons opté pour une stratégie de collaboration avec le conseiller et les différents intervenants municipaux en respectant la démarche de la municipalité pour l'établissement des limites de vitesses. Depuis novembre 2021, un total de 14 communications écrites et de cinq conversations téléphoniques et une visite à la centrale de la RPM (plainte formelle) ont été réalisés pour documenter la situation actuelle sur nos artères du Domaine. Le projet suit son cours et la réalisation de l'étude de circulation (vitesses & # de véhicules) en juin dernier représente une étape cruciale pour la suite du projet. Les travaux publics sont maintenant à analyser ces résultats et j'estime que nous aurons un suivi dans un horizon rapproché. La tendance actuelle de la réduction de vitesse dans les quartiers résidentiels de Sherbrooke nous est certainement favorable. Suivez-nous sur FACEBOOK et nous vous garderons informés !

- **Station de lavage**

Devant la réalité de l'évolution des problèmes avec les espèces envahissantes de nos lacs (myriophylle à épi et autres plantes, moules zébrées, etc...) nous avons appuyé une répétition de l'expérience de lavage d'embarcation au Lac Lovering pour 2022. À titre d'usager et compte tenu de l'explosion des populations de ces intrus, il est plausible d'imaginer de nouveaux règlements municipaux forçant le lavage des embarcations dans un avenir rapproché. Il y aura encore quatre journées de lavages à la plage Belvédère à la fin de juillet et comme les espèces envahissantes seront au maximum à cette période de l'année, nous vous recommandons fortement de profiter de ces opportunités pour épurer vos embarcations surtout si vous visitez d'autres plans d'eau infestés.

André Charron demande que lorsque l'unité mobile n'est pas utilisé, qu'elle ne soit pas laissée au centre du stationnement, mais qu'elle soit déplacée à l'une des extrémités du stationnement. Marc Chiasson communiquera avec OZERO.

- **Rencontre avec M. Dunn 12 mai 2022 – myriophylle**

Le président informe les membres que le 12 mai dernier, les membres du CA ont rencontré M. Dunn de la SCLL. Ce dernier nous a informés sur la situation actuelle des myriophylles au lac et des résultats de l'inventaire qui a été faite en septembre 2021. En bref, il y a eu diminution à certains endroits et une légère augmentation à d'autres. Un inventaire sera fait deux semaines avant la pose de toile prévue pour débuter milieu août et l'AADLL sera informé des résultats. Le montant de 11,099\$ approuvé lors de l'assemblée générale 2021, sera payable après la pose des toiles.

- **Bureau de l'AADLL**

Le président informe les membres que le début des travaux pour le bureau de l'AADLL devrait se faire au printemps 2023. Nous avons besoin de ce bureau et devons vivre avec les hausses de prix. D'ailleurs, un montant de 20,000\$ avait été adopté par les membres présents lors de l'AGA du 6 juillet 2019.

M. Baron demande à quoi servira ce bureau?

Le président répond que nous avons besoin d'un espace pour rassembler tous nos documents et équipements de travail et nous avons besoin d'un endroit pour nous rencontrer, présentement nous nous rencontrons à l'extérieur, ce n'est pas la meilleure solution, il ajoute qu'il ne peut exiger des membres du CA de tenir les réunions dans leurs résidences privées.

15. **Respect des règlements des plages et de la marina, membres, invités et locataires**

La vice-présidente demande aux membres de respecter les règlements des plages et marina en place et d'en informer leurs visites et locataires. Les plus fréquents cas de non respects des règlements sont les chiens sur les terrains de l'AADLL et la pêche aux abords des plages ou sur les quais.

Je vous rappelle qu'il est interdit de pêcher à ces endroits. De plus, aucun animal n'est permis sur aucune des trois plages, ni sur le terrain de la marina, ils sont tolérés à la descente de bateau seulement. Ceux et celles qui souhaitent amener pitou dans leur embarcation, peuvent passer sur les terrains, mais doivent s'assurer que son chien soit en laisse. Je vous rappelle que nous avons un règlement en place qui nous autorise ainsi qu'aux surveillants des plages à émettre des constats d'infractions pouvant aller jusqu'à 50\$

Il revient à chacun d'entre nous d'être vigilant et d'aviser tous membres qui ne respectent pas les règlements.



16. **Présentation des gardiens.nes des plages et de la marina**

La vice-présidente informe les membres que Jean-Noël Turgeon qui n'est pas ici aujourd'hui, mais que vous avez probablement déjà croisé aux plages, a accepté d'être notre gardien des plages et marina. Elle nous présente Johanne Fillion qui a elle aussi acceptée ce poste. Merci à vous deux.

Les gardiens des plages et marina se promènent sur les terrains pour veiller au bon fonctionnement, au respect des règlements et à la sécurité de tous, merci d'être respectueux lorsqu'ils vous abordent pour vous demander votre carte de membre ou autre.

17. **Varia**

**17.1 Mandat de la révision des règlements généraux de l'AADLL (Marie-France Delage)** : Marie-France Delage demande aux membres de lui donner ainsi qu'à Elaine Dubreuil le mandat de la révision des règlements généraux de l'AADLL. Ce ne sera pas une refonte des règlements complets, mais plutôt une mise à jour de certains détails. Les modifications vous seront envoyées avant l'AGA 2023, afin que vous puissiez en prendre connaissance et seront ensuite présentés à l'AGA 2023 pour adoption.

Marie-André Gélinas se porte volontaire à la revue des articles 7 et 9 des règlements généraux. Marie-France Delage remercie Mme Gélinas et lui demande d'envoyer ses propositions par courriel à l'AADLL.

Denis Riendeau propose que Mesdames Delage et Dubreuil aient le mandat de la révision des règlements généraux de l'AADLL, secondé par Jacques Giguère. La proposition est adoptée.

**17.2 Quantité et positionnement des espaces kayaks à la plage la Détente (Luc Beauchemin)** : Luc Beauchemin demande pourquoi autant de racks à kayaks ont été installés à la plage la Détente et non à l'une des deux autres plage? L'endroit où ils sont installés fait en sorte que ça enlève de l'espace à cette plage.

La vice-présidente répond votre point sera pris en considération. Lors de l'installation des racks, il faut penser aux arbres, aux pentes des terrains et à la bande riveraine. Pour ce qui est de la plage la Familiale, des nouveaux racks ont été installés l'année dernière, il n'y a malheureusement plus de place à cette plage, comme son nom le dit, c'est une plage familiale nous devons garder de l'espace de jeux, ballon panier etc. Pour ce qui est de la plage le Belvédère, considérant que c'est la plage où les activités de groupe se font, il faut assurer une sécurité et ne rien ajouter qui pourrait être nuisible lors de la tenue des activités.



**17.3 Bibliothèque (Line Boisvert)** Line Boisvert demande si nous avons une bibliothèque/boîte pour échange de livre?

Le président répond que nous en avons une, mais qu'elle nous a été volée il y a quelques années.

Marcel Charland propose d'en fabriquer une nouvelle sans frais pour les membres de l'AADLL. Le président le remercie.

**17.4 Assemblée générale (Marie-Andrée Gélinas)** Ce point a été discuté au point 17.1

Fin de la réunion proposée par Denis Riendeau, secondée par Jessica Harvey-Auger, la réunion est levée.

Le président remercie Marie-France Delage pour avoir accepté d'agir en tant que présidente d'assemblée et pour ses interventions qui ont permis au bon déroulement de cette assemblée.

## Élections 2022

Denis Riendeau est le président d'élections.

Les postes en élection pour 2022 sont :

- Vice-Président(e)
- Secrétaire-archiviste, et
- Un directeur

Pour le poste de vice-président(e), nous avons reçu un bulletin de mise en candidature, soit celui d'Elaine Dubreuil, elle est donc élue par acclamation.

Pour le poste de secrétaire-archiviste, nous avons reçu un bulletin de mise en candidature, soit celui de Jessica Harvey-Auger, elle est donc élue par acclamation.

Pour le poste de directeur, nous avons reçu un bulletin de mise en candidature, soit celui de Daniel Sylvestre, il est donc élu par acclamation.

Merci et félicitations à toutes et tous!